

**Séance du :** 11 juin 2012

**Lieu de la séance :** salle polyvalente à Schleithal

**Date de la convocation :** 30 mai 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ARNOLD Robert, Mme. PICARD, Mme. CONUECAR Brigitte, RICHERT René, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, IFFRIG Bertrand, CAN Veysel, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

**Absents excusés :**

M. LORENTZ Marcel, représenté par M. SIBERT Christian  
M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
M. WUST Gilbert, représentée par M. HEIMLICH Thierry  
M. CONTAL André, représenté par Mme. PHILIPPS Astride  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
Mme. HABERMACHER Nicole, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
Mme. MATTER Isabelle, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, M. ILTIS Jean-Claude, M. PIQUARD Jean-Louis, M. KELLER Martial

-0-0-

### **3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

#### **MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE – INFORMATION**

Le Président informe des arrêtés ayant été pris en vertu des articles L 2122-22 4°, L 5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales dans le cadre des marchés sur procédure adaptée (art 28 du CMP),

#### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS pour la période du 01/05/2012 au 30/04/2013, possibilité de prolonger jusqu'au 30/04/2015 – attribution à l'entreprise FENNINGER PAYSAGE, 2 rue des quatre vents à HAGUENAU (67500), pour un montant de 36 799 € HT pour la première année hors actualisation des prix lors des reconductions.

#### **DESSERTE DE DEUX PARCELLES EN ZAE EST (degrif'palettes et RMR)**

DESSERTE DE DEUX PARCELLES EN ZAE EST – attribution à l'entreprise EUROVIA, Agence de Schweighouse, secteur de Wissembourg, ZI Est, 67162 WISSEMBOURG, pour un montant de 75 681.98 € HT.



**Séance du :** 11 juin 2012

**Lieu de la séance :** salle polyvalente à Schleithal

**Date de la convocation :** 30 mai 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ARNOLD Robert, Mme. PICARD, Mme. CONUECAR Brigitte, RICHERT René, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, IFFRIG Bertrand, CAN Veysel, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

**Absents excusés :**

M. LORENTZ Marcel, représenté par M. SIBERT Christian  
M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
M. WUST Gilbert, représentée par M. HEIMLICH Thierry  
M. CONTAL André, représenté par Mme. PHILIPPS Astride  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
Mme. HABERMACHER Nicole, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
Mme. MATTER Isabelle, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, M. ILTIS Jean-Claude, M. PIQUARD Jean-Louis, M. KELLER Martial

-o-o-

#### **4. URBANISME**

##### **PLU INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

M. le Président rappelle que par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Communautaire a prescrit la révision des PLU communaux et leur transformation en PLU intercommunal. Il expose que les orientations du PADD doivent être soumises au Conseil Communautaire pour débat.

##### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE après avoir entendu l'exposé du Président**

**Vu** les articles L.110, L.121-1, L. 123-1 à L.123-20 du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-1-3 et L.123-9,

**Vu** la délibération du 20 décembre 2010 par laquelle le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

**Considérant** que les orientations générales d'aménagement et de développement durables du PADD du PLUi doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil communautaire et de chaque Conseil municipal des communes membres de la communauté de communes, comme le prévoit l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme,

**Considérant** que les orientations générales du PADD du PLU intercommunal s'inscrivent autour de 4 axes essentiels :

***Conforter et renforcer le dynamisme socio-économique de l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur Wissembourg***

- Hiérarchiser l'armature urbaine du territoire
- Développer l'offre en logements pour relancer la croissance démographique
- Assurer une offre de logements adaptée pour tous
- Diversifier les typologies de logement afin d'économiser l'espace
- Conforter et renforcer le tissu économique
- Encourager le dynamisme commercial
- Préserver les structures agricoles
- Renforcer l'offre de services

***Valoriser un cadre urbain de qualité***

- Préserver le patrimoine architectural et urbain du territoire
- Développer les déplacements alternatifs

***Conforter l'accessibilité du territoire***

- Soutenir une offre de transports en commun efficace et diversifiée
- Renforcer la place du ferroviaire dans les déplacements quotidiens
- Sécuriser les déplacements automobiles

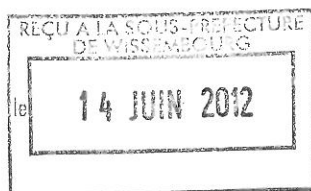
***Inscrire le développement du territoire dans la préservation de l'environnement et du paysage***

- Prendre en compte le potentiel "Eau"
- Protéger les biens et les personnes contre les risques naturels
- Préserver les milieux naturels sur le territoire et assurer les continuités écologiques
- Limiter l'empreinte écologique
- Préserver les qualités paysagères du territoire

**Après avoir débattu des orientations générales d'aménagement et de développement durables du PADD,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **PREND ACTE** de la tenue, au sein du Conseil Communautaire du Pays de Wissembourg, d'un débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement durables du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration d'un PLU intercommunal,

**Article 2 :** **DIT** que la présente délibération sera transmise à :  
- au Préfet et au Sous-Préfet de Wissembourg



Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 12 juin 2012

Le Président :  
**V. RINGEISEN**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 11 juin 2012

**Lieu de la séance :** salle polyvalente à Schleithal

**Date de la convocation :** 30 mai 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ARNOLD Robert, Mme. PICARD, Mme. CONUECAR Brigitte, RICHERT René, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, IFFRIG Bertrand, CAN Veysel, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

**Absents excusés :**

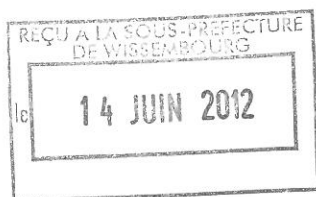
M. LORENTZ Marcel, représenté par M. SIBERT Christian  
M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
M. WUST Gilbert, représentée par M. HEIMLICH Thierry  
M. CONTAL André, représenté par Mme. PHILIPPS Astride  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
Mme. HABERMACHER Nicole, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
Mme. MATTER Isabelle, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, M. ILTIS Jean-Claude, M. PIQUARD Jean-Louis, M. KELLER Martial

-o-o-

**5. RAPPORT D'ACTIVITES**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE  
après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver le rapport d'activités pour l'année 2011.



Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 12 juin 2012

Le Président :  
**V. RINGEISEN**



**Séance du :** 11 juin 2012

**Lieu de la séance :** salle polyvalente à Schleithal

**Date de la convocation :** 30 mai 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ARNOLD Robert, Mme. PICARD, Mme. CONUECAR Brigitte, RICHERT René, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, IFFRIG Bertrand, CAN Veysel, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

**Absents excusés :**

M. LORENTZ Marcel, représenté par M. SIBERT Christian  
M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
M. WUST Gilbert, représentée par M. HEIMLICH Thierry  
M. CONTAL André, représenté par Mme. PHILIPPS Astride  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
Mme. HABERMACHER Nicole, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
Mme. MATTER Isabelle, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, M. ILTIS Jean-Claude, M. PIQUARD Jean-Louis, M. KELLER Martial

-o-o-

**6. AVENANT DSP AVEC LA FDMJC CONCERNANT LE  
PERISCOLAIRE DE DRACHENBRONN**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION ET EXPLOITATION DES SITES  
D’ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DES ALSH – PERISCOLAIRE DE DRACHENBRONN**

Vu la décision du Conseil de Communauté du 13 septembre 2010 de confier la gestion et l'exploitation des sites d'accueil périscolaire de Wissembourg et de Seebach et des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) à la FDMJC (Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture) du Bas-Rhin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015,

Vu la décision du Bureau du 14 mars 2011 d'aménager une structure périscolaire sur la commune de Drachenbronn,

Vu l'ouverture programmée de ce périscolaire début septembre 2012

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public qui s'est réunie en date du 21 mai 2012,

Il y a lieu de prévoir la signature d'un avenant n°1 à la Délégation de Service Public existante. Avenant à conclure pour le site périscolaire de Drachenbronn et pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2015

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA FDMJC  
GESTION DES SITES PERISCOLAIRES + ALSH  
WISSEMBOURG, SEEBACH et DRACHENBRONN**

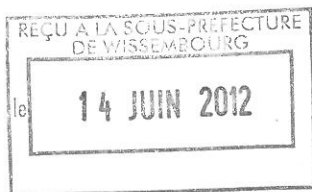
**projection budgétaire à charge de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg**

ANNEES	SITES		
	DSP existante		avenant n° 1
	Wissembourg	Seebach	Drachenbronn
2011	107 955,22 €	38 600,58 €	0,00 €
2012	111 733,65 €	39 954,60 €	25 634,01 €
2013	115 644,33 €	41 349,91 €	68 520,38 €
2014	119 691,88 €	42 797,15 €	70 575,99 €
2015	123 881,10 €	44 295,05 €	72 693,27 €
SS-TOTAL	578 906,18 €	206 997,29 €	
TOTAL	785 903,47 €		237 423,65 €
TOTAL GENERAL	1 023 327,12 €		

Montant de l'avenant = 237 423.65 €, soit 30.21% de hausse par rapport au marché initial

**Le Conseil  
après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité des membres présents**

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public conclu avec la FDMJC du Bas-Rhin et toutes pièces à intervenir.



Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 12 juin 2012  
Le Président :  
**V. RINGEISEN**



**Séance du :** 11 juin 2012

**Lieu de la séance :** salle polyvalente à Schleithal

**Date de la convocation :** 30 mai 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ARNOLD Robert, Mme. PICARD, Mme. CONUECAR Brigitte, RICHERT René, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, IFFRIG Bertrand, CAN Veysel, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

**Absents excusés :**

M. LORENTZ Marcel, représenté par M. SIBERT Christian  
M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
M. WUST Gilbert, représentée par M. HEIMLICH Thierry  
M. CONTAL André, représenté par Mme. PHILIPPS Astride  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
Mme. HABERMACHER Nicole, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
Mme. MATTER Isabelle, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, M. ILTIS Jean-Claude, M. PIQUARD Jean-Louis, M. KELLER Martial

-o-o-

## **7. LIGNE DE TRESORERIE**

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**après avoir entendu l'exposé du Président**  
**DECIDE à l'unanimité**

- de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) d'un montant de 500.000,00 €, dans les conditions suivantes :
  - **Montant** : 500.000,00 €
  - **Durée** : 12 mois renouvelables
  - **Marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + **marge 2.86 %**
  - **Périodicité de paiement des intérêts** : trimestrielle par débit d'office
  - **Décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours

- **Frais de dossier et commission annexes** : 1 000,00 € (0,20 %)
  - **Montant du tirage minimum** : NEANT
  - **Déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
  - **Remboursement des fonds** : Le remboursement des fonds sera effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.
- d'autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) avec la CAISSE D'EPARGNE et à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de CAISSE D'EPARGNE.



Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 12 juin 2012

Le Président :  
**V. RINGEISEN**





**Séance du :** 11 juin 2012

**Lieu de la séance :** salle polyvalente à Schleithal

**Date de la convocation :** 30 mai 2012

**Sous la présidence de :** M. Victor RINGEISEN

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, NORDMANN Henri, WERLY Georges, BILLMANN Pierrot, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ARNOLD Robert, Mme. PICARD, Mme. CONUECAR Brigitte, RICHERT René, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, IFFRIG Bertrand, CAN Veyssel, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

**Absents excusés :**

M. LORENTZ Marcel, représenté par M. SIBERT Christian  
M. FRANCK Jean-Michel, représenté par M. SCHULER Richard  
M. WUST Gilbert, représentée par M. HEIMLICH Thierry  
M. CONTAL André, représenté par Mme. PHILIPPS Astride  
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. HEMMERLE Francis  
Mme. HABERMACHER Nicole, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine  
Mme. MATTER Isabelle, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, M. ILTIS Jean-Claude, M. PIQUARD Jean-Louis, M. KELLER Martial

-o-o-

## **9. VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS**

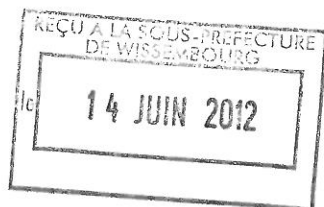
### **RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1900**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000 fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001 fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,  
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,  
Vu le dossier de subvention et les pièces justificatives présentées par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,  
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

**LE CONSEIL**  
**après avoir entendu l'exposé du Président**  
**DECIDE à l'unanimité**

- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint
- les crédits sont disponibles au BP 2012, les subventions sont payables en une seule fois
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.



Pour extrait conforme  
Wissembourg, le 12 juin 2012  
Le Président :

**V. RINGEISEN**



**DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION A PAYER**

Montant avant 1900 : 1 833,25 €  
 Montant après 1900 : 396,80 €  
 Montant total subventions = 2 230,05 €

CONSEIL DU 11/06/2012

N° dossier	Nom	Adresse du bâtiment	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
<b>CONSTRUCTIONS D'AVANT 1900</b>						
11/025/R	SCHAEFFER Jean-Luc	109 rue des Eglises	SEEBACH	21 659,09 €	peinture	540,50 €
06/017/R	MULLER Jean-Marc	43 rue principale	HUNSPACH	15 653,37 €	peinture, fenêtres, toiture, pierre de taille	1 292,75 €
<b>CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE</b>						
12/001/F	WEINGAERTNER Michel	55 rue principale	ROTT	3 932,25 €	peinture	396,80 €
12/015/F	WILLGENSS Jean	6 rue des Ecoles	STEINSELTZ	10 468,13 €	crépis	680,45 €

